

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2024

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 28

De présents : 23

De votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

OBJET :

**CONVENTION D'ADHESION AUX
MISSIONS OPTIONNELLES DU
CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU NORD : MISE A
DISPOSITION DE PERSONNE POUR
UNE MISSION RELATIVE AU
SYSTEME D'INFORMATION**

DELIBERATION :

Publiée le 16 octobre 2024

Rendue exécutoire le 16 octobre
2024

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16
octobre 2024

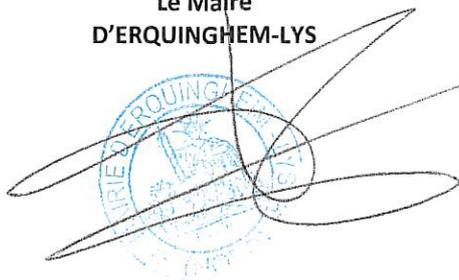
Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 16 octobre 2024

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 27 septembre 2024

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19h30 après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Annie PREUDHOMME, procuration donnée à Mme Christelle GRATIEN, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joelle LIESSE, Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire expose qu'il est parfois nécessaire d'être accompagné dans la mise en œuvre de projets informatiques liés à la sécurité des systèmes d'informations ou à la mise en place d'outils de dématérialisation.

L'alinéa 2 de l'article 25 de la loi 84-53 prévoit que les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent mettre à disposition des collectivités et établissements qui le demandent, un technicien informatique pour la réalisation de missions temporaires tout particulièrement celles liées à la sécurité des systèmes d'information ou à la mise en place d'outils de dématérialisation.

Considérant la mise en place prochaine à destination des élus de la commune du « cartable numérique » pour la gestion des convocations, des ordres du jour et notes afférentes aux assemblées délibérantes, « ID LIBRE », proposé par l'éditeur LIBRETIEL, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, propose un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Le coût horaire de la mise à disposition d'un technicien est fixé à cinquante euros (50 €), avec un accompagnement de 12 heures la première année de fonctionnement d'ID LIBRE (mise en œuvre initiale, paramétrage, formation), de 4 heures d'assistance fonctionnelle et technique les années suivantes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20241016-20240810DEL9-DE

S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **23**

De votants : **28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention :

CONVENTION CDG 59 – P.2 SUITE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer **la convention ci-annexée** avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la mission relative au système d'information.

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer un éventuel descriptif financier ou tout document lié à la mission relative au système d'information du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour assurer l'accompagnement à la mise en place de l'outils de dématérialisation « ID LIBRE ».

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire d'Erquinghem-Lys

